

Emiliano Fdez de Pinedo. Université du Pays Basque(Espagne)

Session 16. Wool: products and markets (13<sup>th</sup> to 20<sup>th</sup> century).

2<sup>nd</sup> Euro-Conférence. Schio, Valdagno, Follina, Biella.

24-27ottobre 2.001.

Session 4. Quality and international competition (15<sup>th</sup>-19<sup>th</sup> century. "Production et consommation de draps de laine en Espagne à travers les droits fiscaux de Bolla (Catalogne) et de Sellaje (Bilbao) au XVII<sup>ème</sup> siècle."

Les pas trop abondantes informations donc nous disposons sur l'évolution du secteur textile de la laine en Espagne au XVI<sup>ème</sup> siècle indiquent une croissance dans toutes les régions. En Catalogne, le droit de bolla (sans Perpignan) produit autour de 51.149 livres catalanes (indice 100) entre 1525-27 et 124.412 (indice 243) en 1599-1601<sup>1</sup>. En Castille, la fin du règne de Charles V et le début de celui de son fils (années 50 et 60) ont été vus par certains auteurs du commencement du XVII<sup>ème</sup> siècle comme l'époque la plus prospère de la draperie grâce à la nouvelle demande des Amériques et à l'absence d'une concurrence étrangère significative. Même l'artisanat textile catalan, pour des quantités semble-t-il modestes, à travers les foires de la Castille, vendait des tissus au Portugal et aux Indes Occidentales, compensant peut-être ainsi la perte des marchés de la Sardaigne, Naples et Sicile à cause de la rivalité de Gênes<sup>2</sup>. La production semble avoir augmenté jusqu'aux premières années du règne de Philippe II (1556...) et les difficultés auraient commencé à sa fin (...1598), au moins dans le cas de l'importante industrie textile de Ségovie. Les élevés coûts de production de ses draps, faits avec des laines "merinas", mais exigeant beaucoup de travail, favorisaient l'entrée des tissus d'autres royaumes, moins fins mais aussi à bas prix. Pour faire face à cette concurrence, les tisserands de Ségovie abandonnèrent la production de draps 36ns. et 38ns, les plus chers, et les 14ns et 18ns, les moins chers, et concentrèrent la production dans les qualités moyennes (20ns et surtout 22ns). La monarchie aida en supprimant l'impôt de l'alcabala dans la première vente des draps<sup>3</sup>.

La draperie de Ségovie était représentative de la meilleure draperie de la moitié nord de la Castille. Selon Hilario Casado, qui a travaillé sur la comptabilité de la famille Bernuy, qui contrôlait "gran parte del comercio del pastel de Tolosa [la Toulouse du midi de la France], al que posteriormente añadieron el procedente de las islas Azores", sur 1.728 Tm. (9.655,9 cargas à 179 kg. environ carga) vendues para la compagnie des Bernuy entre 1546 et 1550, le 52 % eut lieu à Ségovie ville, le 6% dans sa région, un 13% à Ezcaray-Cameros-Demanda (draperies rurales), et le reste entre différentes villes (8% à Valence, 7% à Cuenca, 4% à Tolède...). Cet échantillon est sans doute représentatif de la production de tissus teints en

<sup>1</sup> Moyenne des trois années. Pour 1524-27, Archive de la Couronne d'Aragon à Barcelone, (ACA), Generalitat, G, 85/2. Voir infra pour 1599-1601. Sans doute, le vide démographique et la profonde crise de la Catalogne au XV<sup>ème</sup>, expliquent cette spectaculaire croissance.

<sup>2</sup> Jaime Carrera Pujal, Historia política y económica de Cataluña, t. I, Barcelona 1946, pp. 323 y 324. Ives Renouard, "Le rôle des hommes d'affaires italiens dans la Méditerranée au Moyen Age", en Études d'histoire médiévale, SEVPEN, Paris 1968, p. 411, R. Carande, Carlos V y sus banqueros, t. I, p.168, Madrid 1965.

<sup>3</sup> E. Larruga, Memorias políticas y económicas sobre los frutos, comercio y fábricas y minas de España..., t. XI, Madrid 1791, 262-264, A. García Sanz, Desarrollo y crisis del Antiguo Régimen en Castilla la Vieja. Economía y sociedad en tierras de Segovia 1500-1814, Madrid 1971, p. 214 pour le tableau n° 1.

bleu, bleu-noir de la moitié nord de la Castille, car l'important artisanat textile du sud (Cordoue, Baeza, Ubeda...) s'approvisionnait du pastel des Azores<sup>4</sup>.

Au sud, à Cordoue en 1579-84 on tissait 16.083 pièces de draps, un volume semblable à celui de Ségovie (voir tableau n° 1), quoique les pièces n'étaient pas exactement de la même mesure. Mais tandis qu'à Ségovie le cycle drapier était exclusivement urbain, dans la ville andalouse une partie des tissus en laine étaient produits aux alentours ruraux, aux Pedroches, et finis dans la ville, dans le cas des draps de qualité<sup>5</sup>. A Tolède, ville surtout vouée à la soie, dans le secteur de la laine on finissait les "xerguillas y estameñas" tissés dans les villages de La Mancha<sup>6</sup>.

Tableau n° 1.

Production de tissus en laine à Ségovie, en pièces (moyenne 1579-84)

<u>type de tissu en laine</u>	<u>nombre de pièces</u>
draps 22ns.	10.637
draps 20ns	2.930
bayettes	1.210
"raxas"	1.420
total	16.197.

Les plaintes, un peu par tout, commencèrent vers 1579 et furent générales vers la fin du siècle: Cuenca en 1575-79, Tolède déjà en 1576, Los Pedroches 1575-95, avant 1599 Avila...<sup>7</sup>. Puis, vers 1620, nouveau cycle de doléances.

Pour J.I. Israel, "However uncompetitive in some respects, Spanish manufactures were cushioned until the 1590's by the severe disruption in the Low Countries, during the 1570's and 1580's, which reduced Flemish textile production to a mere fraction of its previous level, and by the marked decline in output in northern France during the French Wars of Religion. The crisis for Spanish industry began only around 1600 when production began to recover in France and to a small degree in Flanders and as the output of linens and new draperies grew at Haarlem and Leiden where Flemish émigré workers had begun to produce fabrics suited to Mediterranean markets in large quantities from the early 1590's. Coinciding with the textile revival in France and Flanders and the rapid rise of a Dutch cloth industry directed at southern markets, the growth in Castilian output ceased and decline set in". La trêve avec les hollandais (1609-1621) aurait favorisé la pénétration des tissus du Nord de l'Europe en Espagne et même des soies italiennes. Le retour à la guerre "can also be said to have saved Castile's industries from subsiding into a state of total collapse". La réactivation de la guerre

<sup>4</sup> Hilario Casado, "El comercio del pastel. Datos para una geografía de la industria pañera española en el siglo XVI", en Revista de Historia económica, año VIII, Otoño 1990, n° 3, pp. 524, 528, 529 et 532.

<sup>5</sup> I. J. Fortea, Córdoba en el siglo XVI: las bases demográficas y económicas de una expansión urbana, Córdoba 1981, pp. 307, 308, 309 y 311,

<sup>6</sup> "Toledo [province] labraua mas de quarenta mil pieças de xerguillas y estameñas cada año y que estas se adereçauan en esta Ciudad y con el adereço de ellas de batanes, prensas, tintes ... se sustentauan infinitas gentes y mercaderes"... BNM., VE. 210-59, imprimé, Damián de Olivares mercader.

<sup>7</sup> Actas Cortes de Castilla, ACA dorénavant, t. 5, Cortes de MAdrid 1579, pp. 340, 524, Madrid 1865, C. Viñas y R. Paz, Relaciones histórico-geográfico-estadísticas de los pueblos de España hechas por iniciativa de Felipe II, Madrid 1963, t. II, p. 501, J. I., Fortea, Monarquía y Cortes en la corona de Castilla..., Salamanca 1990, p. 479 nota 69. <<...la pobreza desta ciudad [Avila] es muy grande, écrit-on en 1599, por la gran falta del trabajo que solia hauer en ella del obraje de lanas>>, R. Bennassar, Recherches sur les grandes épidémies dans le Nord de l'Espagne à la fin du XVIème siècle, Paris 1969, p. 124.

"created the conditions for a modest but definitive process of recovery at Toledo, Segovie, and elsewhere". "The real process of collapse only continued from the late 1640s onwards, following the signing of the treaty of Munster [1648] and the renewed heavy influx of foreign merchandise and exports of wool"<sup>8</sup>.

Le trafic avec les "rebelles", c'est-à-dire, les hollandais, n'avait jamais été interdit par Philippe II, roi d'Espagne, qui se contenta "de le soumettre au paiement de droits tarifés", système qui dura jusqu'à 1598. Vers la fin de 1598, son fils Philippe III interdit le commerce entre l'Espagne et les "rebelles" jusqu'à 1603, puis le trafic retourna, mais soumit à de forts droits sur les produits hollandais (un 30 pour 100). Depuis le traité de Londres du 29 août 1604 et le traité de Paris du 12 octobre 1604, les produits anglais et français furent libres de ce 30 pour cent. A partir du 11 décembre 1604, les relations commerciales avec les hollandais retournèrent à être interdites, interdiction qui dura jusqu'à la Trêve de Douze-ans<sup>9</sup>. Sans doute, les "pazes" (paix) des auteurs castillans embrassaient non seulement celle de 1609, mais aussi et probablement surtout celles de 1604 avec l'Angleterre et la France.

La forte concurrence des tissus étrangers autour des vingt premières années du XVIIème siècle avait été signalé par certains témoins de l'époque, comme Pedro Hurtado de Alcocer, citoyen de Tolède, dans un mémorial envoyé à Philippe III (1598-1621), ou par le marchand Damián de Olivares, mais avec nuances. Pour ce dernier, la compétition pour les draps en laine provenait de l'Angleterre et dans un écrit de 1622, datait vers 1607-1608 le début des graves difficultés, c'est-à-dire peu avant 1609<sup>10</sup>. Il répondait ainsi à un anonyme écrivain, dont on ne connaît pas le texte, qui situait le commencement de la crise en 1582. Mais dans un autre écrit, Damián de Olivares affirmait que la concurrence avait augmenté avec les paix ("la novedad que de las pazes aca se han aumentado con los infinitos generos de mercaderias que han entrado y entran"). Sancho de Moncada, un autre témoin éclairé, datait les grandes difficultés de 1613-1615, -les étrangers "han sacado de un golpe grandes sumas"-, mais n'attribuait pas la pénétration des produits étrangers aux paix, mais aux facilités données aux douanes maritimes<sup>11</sup>. C. Cipolla utilise un texte de Milan de 1620 qui signalait "que le fort accroissement des exportations, vers l'Espagne entre 1613 et 1619 était due à l'«accroissement de l'argent» (hausse des cours)", c'est à dire à la revalorisation de l'argent espagnol<sup>12</sup> en relation aux autres monnaies. Ni les produits hollandais ni la Trêve de Douze ans sont considérés les principaux responsables des difficultés du textile castillan.

<sup>8</sup> J. I., Israel, The Dutch Republic and the Hispanic World, 1606-1661, Oxford 1982, pp. 53, 54, 54, 154 and 438.

<sup>9</sup> J. De Sturler, "Un épisode de la politique douanière des Archiducs: l'expérience de Juan de Gauna (1603-1604)", Revue de l'Université de Bruxelles, 1936-3-7, vol. 42, pp. 363 à 386 et H. Pirenne, Histoire de la Belgique, IV, Bruxelles 1919, p. 420.

<sup>10</sup> "Respuesta de Damián de Olivares a un papel sin autor..." Bibliothèque Nationale à Madrid (BNM), R-37.064 (3). La paix avec l'Angleterre datait du 18 août 1604, ratifié en 1605 et la trêve avec l'Hollande du 9 avril 1609. Dans un imprimé du même auteur, "A la imperial ciudad de Toledo, Damián de Olivares mercader vezino de ella", sans date, mais vers 1619, B.N.M. VE, 210-59, demandait que les étrangers puissent introduire "tan solamente las mercaderías que solían passar que eran lencerías, y anascotes, fustanes, mitantes y vocasies, y [que] de la novedad que de las pazes aca se han aumentado con los infinitos géneros de mercaderías que han entrado y entran [se prohiba]".

<sup>11</sup> "porque las paces de España han años, y no ha tantos tan lastimoso comercio, sino que debe haber sido descuido de los puertos, porque no es de creer, que olvidara el extranjero tanto tiempo su aprovechamiento", Sancho de Moncada, Restauración política de España, écrit en 1619, Madrid 1974, p. 121

<sup>12</sup> C. Cipolla, Mouvements monétaires dans l'État de Milan (1580-1700), Paris 1952, p. 22 note 43.

Aucun de ces auteurs facilite des données chiffrées, pour soutenir leurs thèses. Pedro Hurtado de Alcocer, dans son mémorial à Philippe III (1598-1621) indique le type des tissus qui étaient en train d'envahir l'Espagne et son origine géographique: soies d'Italie, draps 24nos, 22nos, 20ns., "villares, quartillas, ruanes...perpetuanas, cariseas, bayetas, medias de la lana y de carisea, picotes, lencerías"... de l'Angleterre; de la France des tissus en lin; de Flandres, outre des toileries, des "bombasies, picotes..."<sup>13</sup>. Pour Damián de Olivares c'étaient de marchandises attirantes et séduisantes, mais mauvaises et fausses dans sa durée, qualité et fermeté, contrefaites, fabriquées artificieusement, vendues à crédit et à un bas prix. Les étrangers envoyaient des correspondants en Espagne (à la cour, à Séville...); ceux-ci lorsqu'ils voyaient qu'un produit ne se vendait pas apportaient un autre de nouvelle invention<sup>14</sup>. C'était, évidemment de la nouvelle draperie, "ropas delgadas".

Ces données qualitatives sont confirmées partiellement grâce à une information recueillie par les Cortes de la Castille<sup>15</sup> (voir tableau n° 2).

Tableau n° 2.

Droits de douane payés par les importations effectuées par la Castille, année 1615-16.

<u>produit</u>	<u>droits en mrs.</u>	<u>pourcentage</u>
draps	11.978.508	19,45
toilerie	12.499.918	20,29
soies tissées	23.948.724	38,88
tissus et passementerie en or et argent.	2.534.680	4,11
papier	1.093.964	1,78
sucre, miel...	275.432	0,45
cire	9.261.337	15,04
total	61.592.563	100

Bien que les droits de douane ne témoignent pas exactement le volume et la valeur des produits importés, ils suggèrent, surtout en absence d'une politique mercantiliste, le poids relatif des importations. Au moins le 80 pour cent était composée par des tissus, à la tête ceux en soie et de pareille importance ceux en laine et en lin. Les tissus en laine étaient majoritairement des produits divers, mais légers, minces: "*albornoces, anascotes, bocacías, bayetas, bombasies y telillas, cariseas y picotes, cordellates, chamelote, estameñas de Milán, estameñas, lilas, fustán* (en principe considéré comme un tissu en coton, mais il est classifié entre les tissus en laine), *jerguillas y jergas, lanilla, muselinas, paños, perpetuanas, picotes, rajás, sargas, sayal, filicios y telillas*". Les *filicios* étaient des tissus très récents, mais les *anascotes, fustantes, bocacías* et autres étaient importés depuis longtemps. Avec prudence et quelques lacunes on a pu établir, en nombre de pièces, le poids relatif de chaque produit, bien que le nombre de *varas* de chaque pièce n'est pas uniforme. A peu près, deux tiers des importations de tissus en laine étaient composés par des *estameñas* (autour du 35%), *fustán* (17%), et *bocacías* (16%). Ou bien, les greffiers du

<sup>13</sup> B.N.M. Ms. 11.031, fs. 221-213.

<sup>14</sup> "A la imperia ciudad de Toledo, Damián de Olivares mercader vezino de ella", B.N.M., V.E., 210-59- Les marchandises des étrangers sont "en su género vistosas, y artificiosamente fabricadas, y que les duran y prouechan poco a los que les visten". Autres textes et auteurs de l'époque insistent sur le même thème.

<sup>15</sup> ACC, t. XXXI, 3 novembre 1617 à fin juin 1618, pp. 272-297, sur des données des années 1615-1616.

Conseil de Finances et leurs informants, les percepteurs de droits de douane, se trompèrent dans la classification ou les futaines (chaîne en fil, trame en coton) du textile étaient un tissu différent. Un problème semblable se pose avec les *bocacías*<sup>16</sup>. En tout cas, les étoffes donc on se plaignait de son importation - *draps 24ns, 22ns. 20ns, cariseas, perpetuanas, bayetas, picotes...*- ne figurent pas en première ligne des importations. Et peut être, parce qu'en Espagne, les tissus minces et légers en laine (comme les *jergas y jerguillas*), furent éliminés du marché par des tissus en lin ou mélangés<sup>17</sup>.

Bien que la fiscalité de la Castille et de la Catalogne sont des fiscalités appuyées sur les impôts indirects, les possibles analyses sur la consommation à travers les impôts (l'*alcaba* castillane par exemple) deviennent problématiques, exception faite et avec prudence du droit catalan appelé de *bolla*. Le droit de *bolla* était un impôt qui retombait sur la production (on devait marquer et payer les pièces lorsqu'elles étaient finies au métier) et sur la consommation (à la vente) de tissus en laine et soie, et sur les cartes et chapeaux<sup>18</sup>. La relative stabilité monétaire de la Catalogne, fit dépendre l'évolution de la taxe de la demande (nombre de consommateurs et de sa propension à la dépense), et du prix des tissus, non de l'inflation monétaire<sup>19</sup>. Dans les villages voués au tissage de draps en laine, la taxe est un bon indicatif de la production. On a choisi deux échantillons: un avec trois démarcations fiscales (Camprodon, Olot et Vich=*bolla* b) où on produisait des tissus en laine (Vich et sa démarcation des étamines, cadices, "sargiles" et autres tissus en laine; Olot, des draps, bonnets et bas en laine et Camprodon, des draps fins)<sup>20</sup> et un autre un peu plus large, avec des localités qui n'avaient pas des douanes (Camprodon, Ripoll et San Juan de las Abadesas, Olot, Manresa y Cardona, Berga y Bagá=*bolla* a). Il semble bien que la corrélation entre les indices de production (données des *bollas* a et b) et le revenu total du droit de *bolla* fut très élevé, et que le total paraît être un indicatif de la production (voir graphique n° 1). La corrélation entre le revenu total de la *bolla* de la Catalogne et la série *bollas* (a) est de 0.89, entre la *bolla* de la Catalogne et la série *bollas* (b) le 0.81 et entre les séries a et b 0.97 (appendice 1)

<sup>16</sup> Fustán, "cierta tela de algodón para forros", bocací: "tela falsa de lienzo teñido", "otro nombre se llama bocarán y ollandilla lo fino", définitions de 1611, dans Tesoro de la lengua castellana o española d'après l'édition de 1611... par Sebastián Covarrubias, édition de Martín de Riquer, Barcelone 1943.

<sup>17</sup> Les toiles du Flandre espagnol "s'y écoulèrent en si grande quantité [en Espagne] que, même dans le commerce indigène, c'étaient des mots espagnols qui en désignaient les espèces", H. Pirenne, Histoire de la Belgique, t. IV, p. 436.

<sup>18</sup> L'impôt sur les cartes et chapeaux représentait environ un 2 pour cent du total perçu; la majorité du revenu provenait des draps en laine (autour du 80 pour cent) et en soie, tant fabriqués en Catalogne comme importés, donc essentiellement le fermage total indique la consommation et la production et surtout de draps en laine. E. Fdez de Pinedo, "Els ingressos de la hisenda reial a Catalunya (1717-1779)", Recerques, n° 17, pp.128-129. Il semble que les tissus étrangers étaient taxés dans les douanes selon signalent les Capitols del General del Principat de Catalunya comptats de Rossello y Cerdanya fets... dans les Cortes de Barcelone de 1599, Barcelone 1601: "en les bolles y collectes de Gerona, de Perpinya, Vilafranca de Conflent, Puigcerda, Tremp y Pallas y la Seu de Urgelle, Lleyda y Tortosa, les quals per esser grans y afrontar ab altres regnes"... (p. 51). J. Carrera Pujal, Historia política y económica de Cataluña, t. I, Barcelona 1946, p. 492 signale que le droit de *bolla* représentait le 15 pour cent du prix. Il n'y a pas d'évidences que le taux ait changé; le droit d'*ampara* créée en 1640 était collecté séparément.

<sup>19</sup> P. Vilar, La Catalogne dans l'Espagne moderne, t. I, Paris 1977, p. 324 et 333, et P. Vilar, Le Manual de la Companya nova de Gibraltar 1709-1723, Paris 1962, p. 70. Seulement pendant la guerre de Sécession ont émit une monnaie dévaluée

<sup>20</sup> J. Carrera, Historia..., t.III, Barcelona 1947, p. 4.

Graphique n° 1  
Revenus des *bollas* de Catalogne totaux et *bollas* (a) et (b), selon données de l'appendice 1.



Le droit de *bolla* nous indique avec clarté que la crise s'était installée avant la trêve avec les hollandais (1609) et que le retour à la guerre (1621), avec ses hypothétiques effets protectionnistes, n'arrêta que très brièvement la chute (1623-25). La guerre de séparation en Catalogne (1640-1652) et la guerre contre la France, jusqu'à la paix des Pyrénées (1659) seraient responsables du fond de la dépression. Les chiffres de 1651-1652 sont sans doute dus à la frappe d'une monnaie de bas aloi aux dernières années de la guerre. Après, une récupération jusqu'à 1677-79 et, exception faite des années de guerre avec la France (1691-1697), un plafonnement jusqu'au commencement du XVIII<sup>ème</sup> siècle à un niveau inférieur à celui de 1599-1602. Mais sans doute rien de comparable avec l'écroulement de l'industrie textile de la Castille. Les 16.197 pièces de draps de 1579-84 de Ségovie sont tombées à 3.750, moyenne annuelle des années 1700-09.

Le "*sellaje y medida de los paños*" (droit pour sceller et mesurer les draps) était un impôt créé par la ville de Bilbao dès 1613 et qui retombait sur les tissus en laine de toutes qualités vendus et consommés à la ville. La taxe représentait un "real" (34 mrs.) pour mesurer chaque drap entier, et la moitié pour un demi drap, plus 4 mrs. pour le sceau. Cet impôt était affermé. Dans les conditions du fermage on mentionne expressément les "*cordellates, baietas, cariseas, estameñas*", et autres genres de draps, tant provenant du royaume comme de l'extérieur<sup>21</sup>. En 1695, ou 1713, par exemple, on mentionne les mêmes tissus, exception faite des cariseas, et on ajoute les frises, les "*bayetas de cochinilla*", sans doute teintées avec

<sup>21</sup> A.H.P.V., notaire Sánchez de Zurbano, leg. 4.325, fols. 775 -778; pareilles conditions en 1659, 1698...

la couleur tirée de cet insecte, et "cotons de estameña" (¿mélange de laine et coton?). Tous ces tissus en laine, étaient des tissus peu coûteux<sup>22</sup>.

En principe, le droit perçu sur le nombre des étoffes en laine mesurées est un bon indicatif de l'achat de ce type de tissus par les habitants de la ville de Bilbao, qui au XVII<sup>e</sup> siècle avait une population autour de 8.000 habitants, composée de quelques cinquante familles de majorats, un clergé plutôt modeste en son nombre et richesse y une masse importante de commerçants et petits boutiquiers, journaliers, marins, dockers, arrimeurs, artisans et pauvres. La ville n'avait pas de douanes, celles-ci étaient situées à l'intérieur, à Vitoria, Valmaseda et Orduña, donc un espace voué au libre échange, sans protection, qui recevait des produits de toute provenance sans payer des droits de douane. L'hétérogénéité des tissus, avec des pièces de différente largeur, est sans doute dans l'origine de l'impôt. Donc, il indique, indirectement, le nombre de pièces, non le nombre de "varas". Mais probablement c'est l'inflation de la monnaie de cuivre de la Castille, la monnaie de *vellón*, entre 1623/25 et 1680, l'élément le plus gênant. Car, pour un semblable travail, (la mesure des tissus en laine), le fermier touchait une monnaie avec un pouvoir d'achat inférieur, à cause de l'inflation. D'autre part, l'évolution démographique de la ville pouvait influencer la consommation des tissus en laine. Pour limiter le biais de ces deux facteurs dans l'analyse et les conclusions, on a utilisé, pour pouvoir établir une comparaison, l'affermage d'un autre droit perçu par la ville, celui des mesures du marché sec et de la mer ("*medidas del mercado seco y de la mar*"), c'est à dire, le droit de mesurer les grains (blé, avoine...) et les légumes secs (fèves, haricots...), arrivés dans la ville par mer ou par terre et vendus au marché de la ville, indice assez acceptable de la consommation de ce type de produits, entre 1613 et 1696. Le fermage de ce droit, comme celui du *'shellaje'*, fut de façon pareille affecté par l'inflation monétaire (voir tableau n° 3).

La conjoncture du droit des mesures du marché se correspond avec d'autres sources indirectes donc nous disposons sur le mouvement démographique de la ville: difficultés dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avec une forte crise autour de 1631; puis remontée, liée à la concentration de l'exportation des laines de la Castille par Bilbao<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Cordellate, "cierta especie de paño delgado, como estameña"; frisa "cierta tela de lana delgada, con pelo, que se suele retorcer", selon le Tesoro de la lengua castellana o española según la impresión de 1611...., par Sebastián de Covarrubias... Bayeta, "tela de lana mui floxa y rala", selon le Diccionario de la lengua castellana...por la Real Academia Española, 1726, fac-similé Madrid 1963.

<sup>23</sup> L.M. Bilbao, "Exportación y comercialización de lanas de Castilla durante el siglo XVII, 1610-1720", dans El pasado histórico de Castilla y León, vol. II. Burgos 1983, p. 230, tableau 2.

Tableau n° 3.

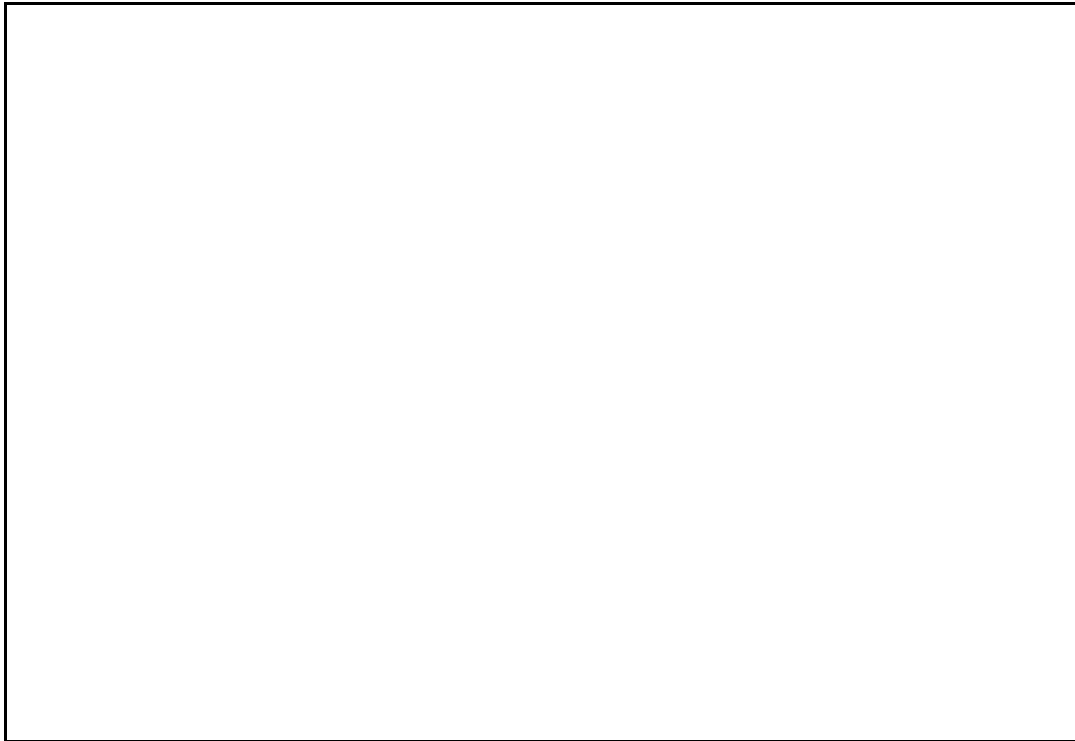
Revenu du droit des mesures du marché et du "sellaje" des tissus en laine (1613-1696), moyenne annuelle par décennies, en mrs.

	<u>mesures</u>	<u>sellaje</u>	<u>mesures</u>	<u>sellaje</u>
1613-19	125.820	19.429	100	100
1620-29	113.282	14.620	90	75
1630-39	91.125	10.540	72	54
1640-49	84.375	4.420	67	23
1650-59	103.533	3.145	82	16
1660-69	120.088	3.400	95	18
1670-79	138.370	8.925	110	46
1680-89	154.887	34.510	123	178
1690-96	129.642	36.526	103	188

L'évolution de la consommation de grains et légumes secs indique un niveau démographique légèrement supérieur à la fin du XVII qu'au début du siècle, avec une chute dans la première moitié du siècle et une remontée dans la seconde. La consommation des tissus en laine suit une pareille conjoncture, mais avec un effondrement (indice 16 et 17 aux années 50 et 60 du XVII), puis une forte hausse à partir de 1676 (le fermage passe de 3.400 mrs. en 1670/73 à 7.225 en 1674-75 et 17.000 en 1676-77), donc un redressement antérieur à la déflation monétaire de 1680 (voir graphique n° 2). Ces données suggèrent que le marché des grains et légumes secs fut bien plus stable que celui des tissus en laine, qui s'effondra lors des difficultés et remonta avec un grand dynamisme lors du retour à la prospérité. La profondeur de la baisse probablement indique une substitution non tellement de la qualité des tissus en laine, puisqu' on payait indépendamment de la qualité, mais un remplacement des étoffes en laine par des tissus fabriqués avec d'autres fibres, probablement du lin ou mélangés avec du coton. En tout cas, crise de la demande de produits en laine.

Graphique n° 2.

Mesures du marché(1611-1696) et *sellaje* de Bilbao (1613-1774).



L'effondrement du textile de moyenne qualité de la Castille a été attribué à la pression fiscale et au manque d'une politique mercantiliste. Les *alcabalas* (impôt sur les achats et ventes) et surtout les *millones* (impôt qui retombait sur la consommation du vin, vinaigre, huile et viande) auraient élevé les prix des matières premières et de l'alimentation, contribuant à une hausse des coûts de production. On a prêté moins d'attention aux aspects techniques et aux jours de fêtes, et aux effets sur la productivité. Un auteur anonyme, probablement ancien *corregidor* de Tolède, intéressé dans la production textile et son commerce et informé sur certains aspects du textile anglais, signalait en 1629 deux éléments sans doute importants: en Espagne on jouissait de trop de fêtes et on avait accumulé du retard technique. En Espagne il y avait cinquante jours de fête en plus des fêtes officielles à Rome. C'était des jours perdus pour la production et le commerce. Les conséquences sur la productivité de la main d'œuvre étaient éclatantes. L'autre élément était la technique. A Tolède on y mettait dix jours pour faire une paire de bas en soie et à Londres deux jours, mais en utilisant un métier ("*al telar ingeniativamente*"). Et dans le reste des tissus ils employaient la moitié du temps qu'en Espagne, quoique le jour était plus court, c'est-à-dire, les heures avec du soleil, étaient une et demie heure de moins. Là résidait l'explication de la victorieuse concurrence des étrangers. En plus, une production autochtone réduite à cause de la perte de marchés, augmentait le poids des impôts<sup>24</sup>, car le roi exigeait une somme fixe (*encabezada*) pour les *alcabalas* et chaque année une somme supérieure dans le cas des *millones*. Le droit du *sellaje* de Bilbao nous

<sup>24</sup> B.N. M. V.E. 99-49, imprimé sans auteur. "El tiempo de mi gobierno de la ciudad de Toledo y otros cargos e visto y e tocado con mi esperiencia estos inconvenientes, 1629 años".

indique aussi, qu'une partie des consommateurs, précisément ceux qui achetaient des draps bon marché, appauvris par la dépression économique, ont pu se tourner vers des tissus encore moins chers, faits avec des fibres végétales. La nouvelle draperie étrangère a été peut-être seulement en partie responsable de l'effondrement du textile en laine castillan.

Si les conclusions tirées des droits de douane (tableau n° 2) et du *sellaje* de la ville de Bilbao (tableau n° 3) peuvent être généralisées, l'effondrement du textile en laine dans l'Espagne aurait été le résultat de la confluence de la concurrence étrangère et de la sous-consommation de draps.

Les avantages de la Castille sur la matière première (laine des moutons *mérinos* de bonne qualité et courte) et sur les colorants venus des Amériques n'étaient pas très utiles pour la production des tissus en laine bon marché. Ceux-ci étaient produits à l'étranger avec des laines de qualité moyenne ou inférieure et longues pour pouvoir être peignées et en tout cas, pas importées de l'Espagne<sup>25</sup>. Théoriquement la Castille aurait pu s'espécialiser dans des draps chers. Mais ce type de produit exigeait une main d'œuvre hautement qualifiée, un marché étendu géographiquement (il fallait atteindre les dispersés et pas très nombreux riches consommateurs), donc aussi un transport peu cher et un réseau de correspondants, et disposer d'un pouvoir militaire, maritime surtout, pour éviter des politiques protectionnistes des pays où on devait exporter ces draps.

#### Apéndices.

N°1.

Derechos netos de bolla de Cataluña (sin Perpiñán) en libras catalanas (1599-1704), media anual, por trienios, procedente de arriendos.

<u>Año</u>	<u>bollas Cataluña</u>	<u>bollas...(a)</u>	<u>bollas...(b)</u>
1599	124.412	14.038	10.542
1600	124.412	14.038	10.542
1601	124.412	14.038	10.542
1602	117.883	13.345	9.743
1603	117.883	13.345	9.743
1604	117.883	13.345	9.743
1605	98.496	12.050	8.440
1606	98.496	12.050	8.440
1607	98.496	12.050	8.440
1608	97.434	10.856	7.950
1609	97.434	10.856	7.950
1610	97.434	10.856	7.950
1611	94.251	10.550	7.750
1612	94.251	10.550	7.750
1613	94.251	10.550	7.750
1614	99.029	10.692	7.820
1615	99.029	10.692	7.820
1616	99.029	10.692	7.820
1617	98.658	11.209	8.586
1618	98.658	11.209	8.586
1619	98.658	11.209	8.586
1620	99.983	11.325	8.772
1621	99.983	11.325	8.772
1622	99.983	11.325	8.772

<sup>25</sup> Une erreur assez fréquente entre les auteurs du XVIIIème siècle et répétée de nos jours consiste dans l'affirmation que les draps importés par l'Espagne étaient faits de laines espagnoles. Cela était seulement vrai, et pas toujours, dans le cas des draps de grande qualité. Les données publiées par les Cortes de la Castille ne donnent pas support à cette opinion (voir note 15).

1623	107.885	11.092	8.692
1624	107.885	11.092	8.692
1625	107.885	11.092	8.692
1626	84.131	9.454	8.802
1627	84.131	9.454	8.802
1628	84.131	9.454	8.802
1629	85.421	10.388	9.001
1630	85.421	10.388	9.001
1631	85.421	10.388	9.001
1632	89.154	10.202	8.891
1633	89.154	10.202	8.891
1634	89.154	10.202	8.891
1635	86.217	10.146	8.948
1636	86.217	10.146	8.948
1637	86.217	10.146	8.948
1638	75.478	8.756	7.872
1639	75.478	8.756	7.872
1640	75.478	8.756	7.872
1641 (1)	54.447	5.812	5737
1642 (1)	54.447	5.812	5737
1643 (1)	54.447	5.812	5737
1644 (2)	60.084	6.943	6.645
1645 (2)	60.084	6.943	6.645
1646 (2)	60.084	6.943	6.645
1647 (3)	62.269	9.886	8.951
1648 (3)	62.269	9.886	8.951
1649 (3)	62.269	9.886	8.951
1650 (4)	84.053	11.671	9.876
1651 (4)	84.053	11.671	9.876
1652 (4)	84.053	11.671	9.876
1653 (5)	47.140	507	1.317
1654 (5)	47.140	507	1.317
1655 (5)	47.140	507	1.317
1656 (6)	51.737	1.701	2.184
1657 (6)	51.737	1.701	2.184
1658 (6)	51.737	1.701	2.184
1659	60.787	2.844	3.419
1660	60.787	2.844	3.419
1661	60.787	2.844	3.419
1662	56.210	4.077	3.840
1663	56.210	4.077	3.840
1664	56.210	4.077	3.840
1665	60.101	4.821	4.302
1666	60.101	4.821	4.302
1667	60.101	4.821	4.302
1668	66.165	5.798	5.170
1669	66.165	5.798	5.170
1670	66.165	5.798	5.170
1671	78.670		
1672	78.670		
1673	78.670		
1674	78.670		
1675	78.670		
1676	78.670		
1677	86.158	8.100	5.500
1678	86.158	8.100	5.500
1679	86.158	8.100	5.500
1680	85.510	9.088	5.904
1681	85.510	9.088	5.904

1682	85.510	9.088	5.904
1683	84.397	6.770	6.600
1684	84.397	6.770	6.600
1685	84.397	6.770	6.600
1686	84.383		
1687	84.383		
1688	84.383		
1689	78.000		
1690	78.000		
1691	78.000		
1692	92.000		
1693	92.000		
1694	92.000		
1695 (7)	76.544		
1696 (7)	76.544		
1697 (7)	76.544		
1698	93.000		
1699	93.000		
1700	93.000		
1701	92.000		
1702	92.000		
1703	92.000		

### Notes

(a) Bollas de Camprodon, Ripoll, S. J. Abadesas, Olot, Manresa, Cardona, Berga et Baga.

(b) Bollas de Camprodon, Olot et Vich.

(1) 1641-44, la guerre affecta à Tarragona, Tortosa, Monblanch y Prades.

(2) 1644-47, sans les bollas de Tarragona du à la guerre.

(3) 1647-50, sans les bollas de Tarragona, du à la guerre.

(4) 1650-53, la guerre et une épidémie affecta aux fermages; les chiffres représentent les quantités effectivement perçues; les expectatives étaient meilleures (100.813 livres au lieu des 84.053 perçues)

(5) 1653-56, sommes réellement perçues.

(6) 1656-59, une partie du territoire occupée par l'ennemi

(7) 1695-98, une partie du territoire occupée par les français.

N°2.

Droits de bolla de toute la Catalogne, en livres catalanes (1599-1703.

Gerona	Figueras	Castello de Ampurias	Perpinya	Camp rodrom	Ripoll y St. Joan la Abadesas	Olot	Vic	Manresa y Cardona	Vilafranca del Panades	Tarragona	Tortosa	Monblanch y Prades	Cervera y Stº Coloma de Gueralet	Tarrega	Lleyda	Balaguer	Tremp y Pallas	Castellbò y Seu d'Urgell	Berga y Baga	Puigcerdà	TOTAL	Barcelona	Bollas foranas de la colecta de Bar.	TOTAL Barcelona	TOTAL CATALUÑA		
1599/02	53469	5703	5430	28545	2502	4803	11406	17718	21603	19125	33303	10377	12567	10218	3339	14880	8286	3663	3210	1800	6600	278547	104963-6-7	18272-2-0	123235-8-7	401782-8-7	
1602/05	55353	5709	5703	25650	2517	4500	11412	15300	19800	19650	34131	11007	10950	10221	2823	15903	7500	3663	3213	1806	6903	273714	89905-3-3	15779-6-7	105584-9-10	379298-9-10	
1605/08	48000	5730	4500	27003	2520	4530	9300	13500	18000	18000	30900	11103	6000	8412	2250	14403	6000	3300	3225	1800	7506	245982	64269-7-8	12240-9-9	76509-16-9	322491-16-9	
1608/11	43500	5550	3529-19-4*	25500	2250	3900	8100	13500	16818	13800	24926-17-9*	6319-13-4*	5100	6600	1875	14892	4500	3300	3000	1500	6600	215061-10-3	86906-13-6	15833-15-6	102740-9-0	317801-19-3	
1611/14	43500	5550	3900	25500	2250	3900	8100	12900	15900	13800	22800	4980-1-1*	5100	6000	1875	14415	3900	3300	2580	1500	6300	208050-1-1	85808-0-3	14395-15-5	100203-15-8	308253-16-9	
1614/17	43500	5550	3993	25500	2430	4116	8130	12900	15900	15063	24300	6003	6360	6000	1893	14403	3975	3300	2790	1500	7005	214611	93900-13-0	14076-10-6	107977-3-6	322588-3-6	
1617/20	43500	5550	4230	25500	2175	4413	8283	15300	16803	16806	27033	6030	7830	6969	1914	14403	4416	3320	2883	1953	6975	226256	81671-2-1	13548-15-6	95219-17-7	321475-17-7	
1620/23	43500	5550	3000	25050	2280	4500	8283	15753	16809	16806	25830	6333	7905	7500	1920	13200	4500	3330	2400	2103	6925	223477	99454-14(a)	2069-2-0(a)	101523-16-1	325000-16-1	
1623/26	43500	5550	3075	25050	2523	4500	8553	15000	15900	15300	23400	6336	8016	6750	2463	12330	4548	3330	2265	1800	6000	261189	78644-13-0(b)	8872-0-0(b)	87516-13-0	348705-13-0	
1626/29	43500	6900	3075	27030	2850	2556	8556	15000	12600	15300	22230	6336	4500	4200	2463	12330	4653	3000	2100	1800	5490	206469	61394-10-9	11561-7-5	72955-18-2	279424-18-2	
1629/32	43500	7065	3090	25050	3300	3003	8703	15000	13983	13500	21600	7218	4656	4212	2463	10800	4653	3306	1890	2175	5310	204477				76835-10-8	281-312-10-8
1632/35	43500	6390	3300	22050	3300	2850	8823	14550	13983	13148-12-6	21600	6750	4656	4263	3192	9900	5103	3306	1890	1650	5310	199511-12-6				90000	289511-12-6
1635/38	43503	6402	3306	23886	3000	2856	8829	15015	14103	12615	21609	6900	4659	4320	2751	9915	5103	3900	1890	1650	5325	201537				81000	282537
1638/41	45753	5175	2700	21000	2700	2850	8115	12800	11400	1020	23106	6300	4656	4524	2193	9078	4500	3660	1500	1203	4200	178433				69000	247433
1641/44	33975	5415	2580	9753 (c)	2136	1800	6060	9015	6630	6090	550 (d)	6-4-11 (e)	3475 (f)	3300	1575	6900	3150	3625	1008	810	3150	110003-4-11				63090	173093-4-11
1644/47	40530	6156	650	9000	2190	960	7830	9915	9309	6780	1988 (d)	295-6-0 (g)	3300	4500	900	240 (h)	3150	1980	1008	540	2700	113921-6-0				75330	189251-6-0
1647/50	53430	8700	2166	21600	3303	1650	9750	13800	13575	11703	1950 (d)	442-14-4 (g)	5859	8235	3300	903 (h)	3000	3390	1215	1380	3000	172351-14-4				108057	208408-14-4
1650/53(i)	60452-18-4 (i)	18009	4509	38000	2190	2100	13785	28647-10-0	27900	18303	4215	47-13-1	9000	19560	900	40-5-1	3150	3450	2163	1890	3630	261942-6-6				78498-2-10	340440-9-4
1650/53(j)	55149-12-8 (j)	18009	4509	38000	2190	2100	3785-4-4	23653-11-7	25363	8225-2-4	3512-12-6	47-13-1	2424	12376-4-8	819	40-5-1	2906	3184-15-0	1953	1575	1837-10-0	211660-11-3				78498-2-10	290158-14-1
1653/56(k)	21250-13-8 (k)	933-6-8	135	1632-5-10	362-8-0	338-10-0	1435-13-0	3150	9903	14151	10203	1804-8-10	2400	7566	1203	3003	6647-6-8	906	583-6-8	140-1-3	3639	90546-1-4				85503	176049-1-4
1653-56(l)	1991	38-17-10	135	362-8-0	66-12-6	328-14-8	338-10-0	3250	682-8-3	14151	10203	1804-8-10	2400	7566	1203	3003	6647-6-8	478-3-4	140-1-3	210	55917-4-0				85503	141420-4-0	
1656/59	8154-10-11	(c)	(c)	(c)	66-12-6	(c)	328-14-8	6159	4500	10500	10851	2568	52656	6900	2046-13-6	1668	2103	2400	(c)	210	(c)	63708-11-7				91503	155211-11-7
1659/62	14123-11-6	2360-9-11			383-13-5	214-4-0	1467-0-7	8406	6063	11406	16500	3666	5454	4542	1656	2100	2700	3903	185	405	725-8-1	86260-6-6				96102	182362-6-6
1662/65	28398	5433	1254-3-4	1050	379-3-4	4203	6266-18-5	6000	5500	9625	1677-10-0	3500	3150	1370-16-8	1904-11-8	2715	3003	393-15-0	600	1206	8762918-5				81003	168632-18-5	
1665/68	24000	6000	1350	1203	654	4203	7500	7503	6600	11403	2400	4203	3300	1800	1998	3000	3606	780	900	2400	94803				85500	180303	
1668/71	27000	9000	1203	1350	840	6000	8160	8289	9000	12750	3150	6000	3600	1050	2523	3300	3675	900	915	990	109695				88800	198303	
1671/74																					131010				105000	236010	
1674/77																					131010				105000	236010	
1677/80	39000	6600	1500	1200	1500	7500	7800	12600	12603	15000	6000	8446	3900	3325	4200	2100	3600	1800	1500	3300	143474				115000	258474	
1680/83		48000		1200	1500	7812	8700	15000	11223	15000	6300	6000	4050	3750	5100	2790	3750	1953	1753	1650	145531				111000	256531	
1683/86	36885-7-9		10500	1800	1800	9000	9000	6031-7-9	8596-5-3	15843-4-8	5963-2-6	1779-9-2	3750	3000	5100	2940	3000	1500	1680	2100	130265-17-7	114963-0-3	7964-8-5	122927-8-8	253193-5-9		
1686/89																					144000	101990-9-11	7159-5-6	109149-15-5	253149-15-5		
1689/92																					144000				90000	234000	

1692/95	168000	108000	276000
1695/98	122121- 3-9 (n)	107511-0-4	229632-4-1
1698/01	150000	129000	279000
1701/04	150000	126000	276000

(a) Valeur des deux premiers tiers. Reste inclu dans 81671-2-1

(b) Donnée d'après le résumé en chiffres romaines.

(c) En partie occupé par l'ennemi.

(d) Du à la guerre, sans Tarragona.

(e) Du à la guerre, sans affermer.

(f) Fermage interrompu à cause de la guerre

(g) En partie administré, en partie affermé du à la guerre.

(h) A cause de la guerre, les droits de bolla de Lérida ne furent pas affermés.

(i) La guerre et l'épidémie eurent des conséquences négatives sur les fermages. Les chiffres correspondent aux contrats.

(j) Quantités réellement perçues.

(k) La guerre et l'épidémie eurent des conséquences négatives sur les fermages. Les quantités réellement perçues furent inférieures.

(l) Quantités réellement perçues.

(m) Non perçu à cause de la guerre.

(n) "Les Bollas foranas de Tot Principat exceptat las collectas ques trobauan en la obediencia de França... foren arendades... per preu de 114000". Le reste, jusqu'à 122.121 livres catalanes, a comme origine les fermages ou administrations des droits de

\* En administration.